

## **Avis du Comité Master sur la mise en place de la nouvelle offre de formation conduisant aux métiers de l'enseignement 16/12/09**

Des organisations tiennent en préambule à rappeler qu'à maintes reprises depuis le début de ce processus, elles ont manifesté leur désaccord sur les modalités de mise en oeuvre de la réforme.

Sur le projet de circulaire, proposée par la Direction Générale en charge de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion professionnelle (DGESIP), définissant le cadre de la mise en place des diplômes nationaux de master ouverts aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement, le Comité tient à rappeler les points suivants :

- Le comité rappelle que le nouveau dispositif devra respecter le cahier des charges imposé à tout master (notamment l'ouverture internationale, la maîtrise d'une langue étrangère et la place de la recherche). Un master ne doit pas être uniquement prétexte à la préparation d'un concours.
- Le comité considère que le choix fait sur la place des concours n'est pas cohérent avec l'organisation des cursus de master. En l'état, la place du concours réduira les possibilités de réorientation pour la large majorité des étudiants.
- Le comité réaffirme que la dimension professionnelle doit être au coeur du dispositif et que les stages doivent pour cela être obligatoires. Le comité rappelle que si il est indispensable de faire intervenir des professionnels du métier visé dans la formation (enseignants, inspecteurs, ...), la responsabilité de la cohérence de la formation doit rester du fait de l'équipe pédagogique qui porte chaque projet.
- Le comité considère que le principe même de la cohabitation au sein d'un même dispositif de formation de plusieurs objectifs sans réelle articulation (préparation à un concours et préparation à une insertion professionnelle hors concours) induit un risque de construction trop disséminée entre ces objectifs sans permettre une vraie acquisition de savoirs et compétences.
- Le comité souhaite que ces nouvelles formations ne soient pas construites à partir d'une simple adaptation des maquettes existantes par des ajouts ponctuels de modules complémentaires. Les enjeux de la formation des futurs enseignants méritent une réflexion conduisant à des filières spécifiques.
- Le comité souhaite que la DGESIP soit très directive sur la nécessité d'une cohérence de ces nouvelles maquettes après concertation au sein de chaque académie et partagée par l'ensemble des établissements ayant vocation à développer ces nouvelles formations. Cette mise en cohérence locale doit être le germe d'une lisibilité nationale.
- Compte tenu de la spécificité de cette offre de formation, le comité souhaite que la capacité d'accompagnement des étudiants tout au long du master soit renforcée pour permettre une insertion professionnelle réussie.
- Le comité souhaite que l'information sur des débouchés en dehors du concours soit abordée dès le premier semestre du master, sans attendre les résultats de l'admissibilité. De même, il est nécessaire que les nombres de postes mis au concours soient connus par les étudiants avant leur choix d'orientation vers en master.
- Le comité considère que ces masters soient associés en amont, au sein du L3, des parcours offerts aux étudiants, leur permettant de mieux appréhender la réalité du métier d'enseignant.
- Le comité considère que le savoir-faire des IUFM et leur vocation académique doivent être mis au coeur du volet professionnalisant de ce nouveau dispositif. Ces instituts doivent évoluer pour prendre toute leur part dans les nouveaux masters ainsi que dans la formation

des stagiaires et des enseignants tout au long de leur carrière.

- Le comité insiste sur la nécessité d'accompagner cette réforme d'un dispositif innovant de co-construction qui ne peut se résumer au simple processus de soumission/évaluation/habilitation surtout compte tenu du calendrier proposé. Il est nécessaire qu'un groupe de travail associant les établissements, le ministère et les acteurs de cette mise en oeuvre, puisse en continu analyser l'élaboration des offres et permettre un retour le plus large au niveau national. Le comité de suivi master a dans ses missions et sa composition (qui peut faire appel à une représentation de l'employeur) toutes les compétences requises pour mener à bien cette tâche.
- Le comité master propose que soit menée, secteur par secteur, une réflexion sur les référentiels de formation, comme élément d'harmonisation des cursus au niveau national.
- Les établissements doivent proposer en complément de ces nouveaux masters, une offre de formation adaptée pour les stagiaires lors de leur première année d'exercice.
- Le comité considère que le cas particulier de l'agrégation doit lui aussi donner lieu à un cadrage spécifique pour une mise en place concomitante.